

## Personnes prises en charge pour maladie de Parkinson en 2019

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_charges\\_et\\_produits\\_-\\_propositions\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_pour\\_2022\\_juillet\\_2021.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf)).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec code CIM-10 de maladie de Parkinson, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances d'un médicament spécifique au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) (diagnostic principal ou relié), en psychiatrie (diagnostic principal ou associé) ou en SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) (manifestation morbide principale, affection étiologique) pour maladie de Parkinson ou démente de la maladie de Parkinson au cours des années n à n-4, et/ou personnes hospitalisées en MCO (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale) ou en SSR (diagnostic associé) l'année n pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démente de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 271 600 personnes prises en charge pour maladie de Parkinson, dont 49% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 77 ans et 79 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 63%, dont 51% sont des femmes. Dans l'ensemble, 59% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la maladie de Parkinson. Le taux brut tous régimes confondus est de 4,1‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 3,95‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,27‰ sont prises en charge pour maladie de Parkinson, contre 0,4‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,38‰ contre 0,39‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	400	4 800	13 000	38 100	83 100	139 400
Taux brut	0,01‰	0,05‰	0,58‰	3,26‰	11,08‰	31,8‰	4,41‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	500	4 700	10 600	29 100	87 100	132 100
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,54‰	2,47‰	7,54‰	21,91‰	3,82‰
<b>Total</b>							
Effectif	100	900	9 500	23 700	67 200	170 200	271 600
Taux brut	0,01‰	0,06‰	0,56‰	2,85‰	9,21‰	25,83‰	4,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	17 300	4,56‰	4,28‰	15 800	3,86‰	3,79‰	33 100	4,19‰	4,04‰
Bourgogne-Franche-Comté	7 200	5,49‰	4,49‰	7 100	4,97‰	4,27‰	14 300	5,22‰	4,40‰
Bretagne	6 800	4,27‰	3,74‰	6 800	3,95‰	3,48‰	13 600	4,10‰	3,61‰
Centre-Val de Loire	5 900	4,84‰	4,02‰	5 400	4,10‰	3,65‰	11 300	4,45‰	3,85‰
Corse	700	4,64‰	3,63‰	700	4,16‰	3,55‰	1 300	4,39‰	3,62‰
Grand Est	10 800	4,31‰	3,91‰	10 400	3,80‰	3,58‰	21 200	4,05‰	3,75‰
Guadeloupe	1 000	5,73‰	5,27‰	800	3,82‰	4,19‰	1 800	4,67‰	4,73‰
Guyane	200	2,23‰	5,25‰	100	1,07‰	3,15‰	300	1,60‰	4,26‰
Hauts-de-France	12 100	4,28‰	4,66‰	12 400	4,05‰	4,32‰	24 500	4,16‰	4,47‰
Ile-de-France	19 100	3,33‰	4,04‰	17 000	2,69‰	3,46‰	36 100	2,99‰	3,76‰
Martinique	700	4,34‰	3,60‰	500	2,67‰	2,59‰	1 200	3,41‰	3,09‰
Mayotte	< 100	1,03‰	2,51‰	< 100	0,33‰	1,23‰	< 100	0,65‰	1,91‰
Normandie	6 500	4,19‰	3,79‰	6 700	3,95‰	3,64‰	13 300	4,06‰	3,71‰
Nouvelle Aquitaine	15 300	5,38‰	4,28‰	14 500	4,63‰	3,88‰	29 800	4,98‰	4,09‰
Occitanie	13 700	4,83‰	4,03‰	12 500	4,04‰	3,60‰	26 200	4,42‰	3,83‰
Pays de la Loire	7 900	4,36‰	4,02‰	7 800	3,96‰	3,77‰	15 700	4,16‰	3,91‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 000	5,27‰	4,35‰	12 700	4,65‰	4,09‰	25 700	4,94‰	4,23‰
Réunion	1 100	2,43‰	3,90‰	800	1,71‰	2,97‰	1 900	2,05‰	3,42‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson par classe d'âge en 2019**

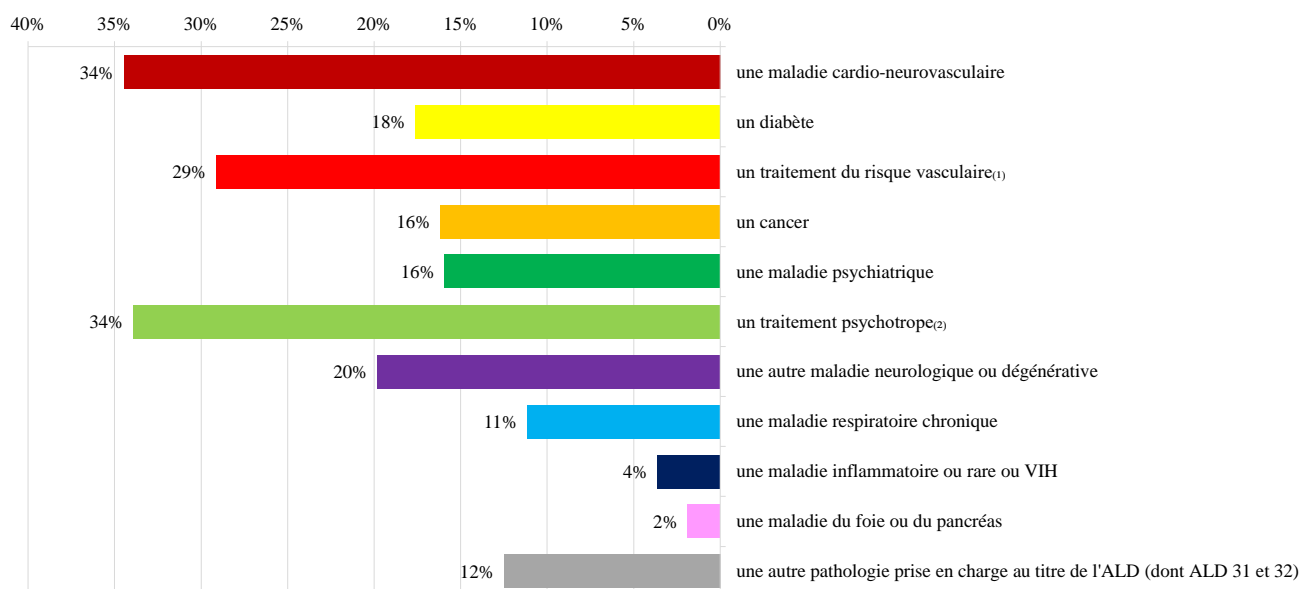
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	300	1 900	14 900	17 200
Effectif total	100	800	7 800	19 100	51 900	122 800	202 500
Taux brut	-	-	0,73%	1,71%	3,75%	12,10%	8,49%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson décédées en 2019 sont respectivement de 84 ans et de 85 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladie de Parkinson,  
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 092 millions d'euros (0,7%) sont attribués à la prise en charge pour maladie de Parkinson :

- 841 millions d'euros pour les soins de ville (77%)

- 204 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (19%)

- 47 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (4%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 4 020 euros par personne (Tous régimes confondus).

### 6. Evolutions entre 2015 et 2019

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladie de Parkinson est de 0,84%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est nulle. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,01 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maladie de Parkinson est de 3,3%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,44%.